

Manche 3 du Championnat voile légère Blaye Nautique 2025

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à l'inscription le jour de chaque régata à [CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE](#).
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes [INTERSERIE DERIVEURS CATAMARANS](#)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile :
 - Soit la licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition **pour les moins de 18 ans**
 - Soit la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les **moins de 18 ans**
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile,
 - des licences temporaires seront disponibles au prix de 15,50 € sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, avec les droits requis, au club house jusqu'au jour de la regata.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
IND	5€ PAR EQUIPIER

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

Date	Confirmation d'inscription Inscription de ... à ...	Signal d'avertissement	Pleine mer Blaye (coef)
Samedi 19 juillet	11h00 à 12h00	12H30	14h01 (58)

Chaque jour de régate, il sera organisé un pique-nique en mode auberge espagnole, avec mise à disposition de tables et d'un barbecue.

8.4 Nombre de courses :

Plusieurs courses à suivre

8.5 Championnat voile légère Blaye Nautique

Cette régate s'inscrit dans le cadre du Championnat voile légère Blaye Nautique (5 dates au calendrier 2025).

À l'issue des 5 régates, un classement « championnat Dériveur/catamaran Blaye Nautique » sera établi, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de chaque jour de régate à l'exclusion de son plus mauvais score.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 SIGNAL D'AVERTISSEMENT *Cf programme*

11 LIEU Plan d'eau devant BLAYE.

12 LES PARCOURS Seront affichés au tableau devant le club

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : *Inter série dériveurs catamarans*

14.2 Pour chaque jour de régate : 1 course validée est nécessaires pour valider la journée de compétition.

14.3 Pour chaque jour de régate :

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *A l'issue de chaque jour de régate et à la clôture du championnat*

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter. **GUILLAUME, 06 81 33 15 75**